



PRÉFET DE DORDOGNE

Direction départementale
des territoires
Service urbanisme habitat construction

Périgueux, le **24 FEV. 2012**

Monsieur,

Pour faire suite à votre audition par les membres du guichet unique le 10 janvier 2012, je vous informe que votre projet de centrale photovoltaïque fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable, nonobstant des précisions à apporter :

- ✓ sur l'éventuelle incompatibilité de l'usage fait des terrains avec le document de cadrage départemental,
- ✓ sur la notion de friche de ces terrains et sur la composition du boisement,
- ✓ sur l'aménagement paysager de la RN 21 et la dérogation pour un recul d'au moins 35 m par rapport à l'axe de la voie,
- ✓ sur les éventuelles servitudes liées à la voie ferrée,
- ✓ sur l'aspect financier du raccordement.

Afin de veiller au bon déroulement de la procédure, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir un projet de permis de construire accompagné d'une étude d'impact sur l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,

Jacques BILLANT

Monsieur Julien CALMET
Société Solairedirect
Immeuble le Space
9, allée James WATT
33700 MERIGNAC

Copies à :

- Mairie de Négrondes
- Communauté de communes du Pays Thibérien